

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE « SAINT PAIR EQUITATION »**

Les membres du centre équestre de Kairon Plage et les bénévoles liés à son activité ont été convoqués en vue de constituer une association 1901, le 16 janvier 2015 à 19H00 à « la salle municipale de la Faisanderie » à Saint Pair sur Mer.

Sont présentes, 31 personnes qui ont émargé sur la feuille de présence.

Patrice COTTIN présidera l'assemblée et ouvre la séance, il présente une proposition de statuts.

Trois propositions sont retenues par l'assemblée pour donner un titre à l'association, ces trois propositions sont mises aux votes et obtiennent :

- « LES CAVALIERS DE KAIRON », obtient huit voix
- « SAINT PAIR EQUITATION », obtient neuf voix
- « SAINT PAIR AU GALOP », obtient neuf voix

Un deuxième vote est organisé avec les deux meilleurs et obtiennent :

- « SAINT PAIR EQUITATION », obtient douze voix
- « SAINT PAIR AU GALOP », obtient neuf voix

L'assemblée générale a décidé de donner « SAINT PAIR EQUITATION », comme titre à l'association.

### **Approbation des statuts :**

Les statuts sont soumis au vote de l'Assemblée, ils sont approuvés à l'unanimité.

### **Election du Comité Directeur.**

Six postes sont à pourvoir, Patrice COTTIN fait part à l'assemblée que 5 candidats se présente à l'élection :

- Marlène BATANY
- Patrice COTTIN
- Monique JOLLOIS
- Sébastien POUPART
- Jean Pierre SAMSON

Patrice COTTIN demande si dans l'assistance d'autres candidats souhaitent se déclarer. Aucun autre candidat ne se présente.

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité, un poste reste vacant. Le Comité Directeur est ainsi composé de :

- Marlène BATANY
- Patrice COTTIN
- Monique JOLLOIS

- Sébastien POUPART
- Jean Pierre SAMSON

#### Ouverture d'un compte bancaire

Après contact avec le CIC de Jullouville, la tenue du compte associatif nous est proposé gratuitement. Patrice COTTIN propose l'ouverture du compte bancaire au CIC de Jullouville. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Formalité de déclaration de l'Association.**

Cette formalité se fera sous la responsabilité du Président. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Fixation du montant de la cotisation annuelle

L'assemblée générale décide de fixer le montant annuelle du membre actif à :

- Membre individuel : 5 €
- Famille jusqu'à 5 membres (parents et enfants) : 10 €

Ces montants sont adoptés à l'unanimité.

#### **Questions diverses.**

Patrice COTTIN précise qu'il laissera à « SAINT PAIR EQUITATION » le soin de gérer le service bar durant les compétitions au centre équestre, charge à l'association en contrepartie d'apporter une aide en bénévoles aux organisations.

Un membre de l'AG demande des précisions sur l'absence de représentant de « Normandie Cheval Endurance » à notre AG. Il lui est précisé que les membres de cette association ont bien été invités mais qu'indisponible ils se sont excusés. Il est précisé d'autre part que nos deux associations sont indépendantes dans leur propre gestion et organisations.

Les questions étant épuisées la séance est levée à 19H50.

Le Président  
Patrice COTTIN

Le vice Président  
Sébastien POUPART

La secrétaire Générale  
Monique Jollois

Le Trésorier  
Jean Pierre SAMSON